

Concours Jeunes Talents pour Demain 2025

Solos – Duos – Groupes
Classique – Jazz – Caractère – Contemporain

1 et 2 Mars 2025
Salle l'Escale – Melun

RÈGLEMENT

Le Concours Jeunes Talents pour Demain est créé pour favoriser la rencontre et l'échange entre élèves des écoles de danse en associant la rigueur d'une compétition avec la convivialité d'une rencontre entre personnes animées d'une même passion car il faut se confronter aux autres pour pouvoir progresser.

Il est ouvert aux danseurs âgés de 7 à 25 ans le jour du concours, dans les disciplines classique, jazz, contemporain et danse de caractère (uniquement en duos ou groupes pour ces deux dernières disciplines).

DATE ET LIEU DU CONCOURS

Les épreuves auront lieu les 1 et 2 mars 2025 à l'Escale de Melun : Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine, 77000 Melun.

Le tarif des entrées valables pour les 2 jours de concours sera le suivant :

- Gratuité jusqu'à 5 ans,
- 10€ de 6 à 11 ans,
- 15€ à partir de 12 ans.

Elle sera gratuite pour les participants et les professeurs munis de leur badge nominatif.

CONDITIONS DE PARTICIPATION – INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour les **participations individuelles** (classique et jazz) **se font dès à présent entièrement en ligne sur notre site www.concoursjtd.fr**

L'inscription sera effective dès réception du dossier COMPLET (incluant le paiement et les documents demandés). Ils ne seront admis que dans la limite des places disponibles.

L'inscription pour les duos et groupes (classique, jazz, contemporain, caractère) **se fera par voie postale.**

Dans le dossier, devront être joints :

- ☐ Une photocopie de pièce d'identité (ou passeport) de chaque élève ;
- ☐ Le bulletin d'inscription, (1 par passage sur scène), dûment signé par le représentant légal de l'élève et son professeur ;
- ☐ Une photo d'identité de chaque élève ;
- ☐ Un certificat médical indiquant que le candidat ne présente aucune contre-indication à la pratique de la danse ;
- ☐ Un chèque d'inscription à l'ordre de l'association JTS.

Les dossiers incomplets ou complétés de façon incorrecte ne seront pas pris en compte.

La date limite d'inscription est fixée au 12 janvier 2025. Attention, l'association se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite si le maximum de candidats est atteint. En aucun cas les frais d'inscription ne seront remboursés.

Les convocations seront expédiées au plus tard 15 jours avant la date du concours.

LES CATÉGORIES

INDIVIDUELS

Il existe 5 **niveaux** en classique et en jazz (pas d'individuels en contemporain ni caractère) :

- **Préparatoire** : 7-9 ans à la date du concours ;
- **Elémentaire** : 10-11 ans à la date du concours ;
- **Etude** : 12-13 ans à la date du concours ;
- **Moyen** 14-15 ans à la date du concours ;
- **Supérieur** : 16-25 ans à la date du concours.

et 3 **catégories** par niveau à partir du niveau étude :

- **Loisir** : pratique de la danse 1 ou 2 fois par semaine, toutes disciplines confondues.
- **Avancé** : pratique de la danse 3 à 4 fois par semaine, toutes disciplines confondues.
- **Pré-pro** : pratique de la danse plus de 4 fois par semaine, toutes disciplines confondues.

Les niveaux préparatoire et élémentaire ne comportent que 2 catégories (loisir et pré-pro).

VARIATIONS

Les catégories Loisir et Avancé présentent une chorégraphie imposée conforme à celle présentée sur l'enregistrement vidéo. La clé USB contenant les vidéos et musiques des imposés est disponible à la vente sur notre site www.concoursjtd.fr

Les catégories pré-pro présentent une chorégraphie libre dont la durée est fonction du niveau :

- Préparatoire : 1 minute 10 **maximum**
- Elémentaire : 1 minute 15 **maximum**
- Etude : 1 minute 30 **maximum**
- Moyen : 1 minute 45 **maximum**
- Supérieur : 2 minutes **maximum**

ATTENTION : Les candidats ayant obtenu une médaille d'or à l'unanimité ou avec les félicitations du jury l'année précédente doivent obligatoirement s'inscrire :

soit dans la catégorie supérieure, soit dans le niveau d'âge supérieur, :

- ceux inscrits précédemment en loisir passent en avancé,
- les avancés doivent passer en pré-pro,
- les pré-pro passent dans le niveau supérieur (élémentaire » étude)

Un candidat peut participer dans toutes les disciplines, en solo, duo et groupe. Mais il ne peut se présenter que dans **une seule catégorie** (loisir, avancé ou pré-pro) en solo.

DUOS et GROUPES – Classique – Jazz – Contemporain – Caractère

Il existe 4 niveaux :

- **Niveau I** : candidats d'âge compris entre 7 et 11 ans :
 - chorégraphie libre de 2 minutes maximum.
- **Niveau II** : candidats d'âge compris entre 11 et 14 ans:
 - chorégraphie libre de 2 minutes 30 maximum
- **Niveau III** : candidats d'âge compris entre 13 et 17 ans :
 - chorégraphie libre de 3mn maximum
- **Niveau IV** : candidats d'âge compris entre 15 et 25 ans :
 - chorégraphie libre de 3mn maximum

Et 2 catégories par niveau :

- **Loisir** : pratique de la danse 1 à 2 fois par semaine
- **Avancé** : pratique de la danse 3 fois par semaine ou plus

Pour intégrer dans un groupe un candidat d'âge différent, le dossier d'inscription devra être accompagné d'une demande de dérogation écrite du professeur.

La date limite d'envoi des musiques pour les chorégraphies libres, duos et groupes est fixée au 16 février 2025. Merci de nous envoyer votre fichier audio coupé à la bonne durée et en format MP4 à inscription.jdt@gmail.com.

Une fois cette date passée, si nous n'avons pas reçu votre fichier audio conforme, nous considérerons que votre passage sur scène s'effectuera dans le silence.

LES TENUES

1/Tenue exigée pour les chorégraphies imposées catégories individuelles en classique :

FILLES : justaucorps ou tunique de **couleur claire**, jupette courte autorisée ; collant de couleur claire ; chignon.

GARCONS : justaucorps blanc ; collants et demi-pointes noirs ou gris.

2/Tenue exigée pour les chorégraphies imposées catégories individuelles en jazz:

Short noir ; brassière / haut près du corps / justaucorps **de couleur vive** ou combi-short ou de couleur vive ; pieds nus / demi-pointes noires / bottines noires / pédilles ; **cheveux attachés**.

Chaussettes interdites.

Les costumes sont autorisés uniquement pour les chorégraphies libres, les duos et les groupes.

Les candidats doivent se présenter en tenue de scène lors de la remise des prix.

CRITÈRES DE NOTATION

La notation des candidats portera sur la propreté, le placement, la spécificité des pas exécutés, la prise d'espace, la coordination, l'harmonie, la musicalité tant dans l'interprétation que dans la chorégraphie et la mise en valeur du candidat par rapport à ses capacités.

Le non-respect de ces critères, le port d'une tenue non conforme au règlement ou le dépassement du temps autorisé pour les chorégraphies libres pourront entraîner une **pénalisation du ou des candidats.** Dans tous les cas, le jury reste souverain pour décider du type de pénalisation appliqué (retrait de points ou absence de notation).

Les variations présentées sur le support vidéo ne doivent pas être modifiées. Seules les catégories Avancé peuvent augmenter les difficultés techniques en augmentant le nombre de tours et augmentant les hauteurs de jambes. **Pour les garçons** toutefois, la chorégraphie doit être adaptée par le professeur.

Les professeurs doivent être vigilants quant à l'évaluation de leurs élèves. **Le Jury sera autorisé à reclasser un candidat ou un groupe** en catégorie avancé s'il juge son niveau inapproprié à la catégorie loisir, et ce afin de préserver la notion d'«amateur».

Les concurrents sont invités à saluer leur public en fin de catégorie, **les applaudissements ne se feront qu'à ce moment-là.**

RÉCOMPENSES

Les candidats doivent se présenter en tenue de scène lors de la remise des prix.

Tous les candidats seront appelés sur scène et recevront un diplôme, ainsi qu'une médaille, une coupe ou un trophée selon leur classement. Le prix attribué sera en fonction de la moyenne sur vingt des notes obtenues et après délibération du jury.

18	Médaille d'or et Félicitations du Jury	13	1 ^{ère} Mention
17	Médaille d'or à l'unanimité	12	2 ^{ème} Mention
16	Médaille d'or	10-11	3 ^{ème} Mention
15	Médaille d'argent	8-9	Accessit
14	Médaille de bronze		

JURY

Il sera composé de personnalités éminentes du monde de la danse, pédagogues expérimentés, reconnus pour leurs résultats et leurs connaissances réelles de la danse amateur tout autant que professionnel. Les décisions du jury sont sans appel.

PHOTOS - VIDÉOS

Les prises de vues, vidéos et photos sont strictement interdites. Seules les personnes ou entreprises accréditées par l'association Jeunes Talents en Scène sont autorisées. **Toute personne n'ayant pas l'accréditation sera exclue de la salle et susceptible d'être poursuivie en justice.** Les concurrents n'ont aucun droit sur les prises de vues, télévision, vidéos, photos ou autres, effectuées durant le concours ou sa préparation.

CHORÉGRAPHIES SPÉCIFIQUES

Les chorégraphies présentées sur le support vidéo des imposées sont exclusivement réservées aux concours JTD : leur utilisation lors d'autres concours ou spectacles est strictement interdite.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

RÉCAPITULATIF

- 1/09/2024 : ouverture des inscriptions et commandes des variations imposées.
- 12/01/2025 : clôture des inscriptions et commandes des variations imposées.
- 16/02/2025 : clôture des envois de musiques.
- 1/03/2025 : Concours

Les passages individuels peuvent s'effectuer en classique et jazz.

Les duos et groupes peuvent se présenter en classique, jazz, contemporain et caractère.

Les individuels pré-pro, les duos et les groupes présentent une chorégraphie libre (attention à la limite de temps). Ils doivent alors envoyer leur fichier audio par mail.